

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le six novembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses délibérations, à l'Hôtel de Ville, après convocations légales adressées le 30 octobre, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Maire.

Étaient présents : 27

M. ALBERTINI, M. SAUVAGET, Mme DURAND, M. RUZÉ, Mme CHENEL, Mme CHOLLET, M. MICHOUX, Mme MEUNIER M. SOMMIER, Adjoint au maire, Mme BRETEL, M. DURAND, Mme LAMY, M. ESCUDERO, Mme LANCERY, M. LAFOSSE, Mme PORCHER, M. DUPUY, Mme SIMON, M. GUILLON, Mme CARATY, M. PLANSON, Mme LESOURD, M. BILLOT, Mme BRAS, M. DOUADY, Mme GILLMANN-RIGNAULT, M. FERRUS, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : 1

M. RUZÉ à M. SAUVAGET jusqu'à 18h25

Absents sans pouvoir : 3

Mme LAMY jusqu'à 18h35

M. CORBINUS

M. BARBELLION

Monsieur MATHO, Directeur Général des Services, Mesdames LUNEAU, et GASSELIN, fonctionnaires municipaux, assistent à la séance.

Monsieur le Maire ouvre les travaux à 18h05.

Il donne lecture des pouvoirs et constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire excuse les retards de Jean-Claude RUZÉ et Peggy LAMY. Il demande à Monsieur FERRUS s'il a reçu pouvoir de Monsieur CORBINUS ou de Monsieur BARBELLION. Monsieur FERRUS explique que Monsieur BARBELLION a été prévenu trop tard du fait qu'il remplaçait Madame ESCANDE et qu'il n'a pu prendre ses dispositions pour être présent mais qu'il assistera bien à la séance du 16 décembre prochain.

Monsieur le Maire précise que Monsieur BARBELLION ne remplace pas Madame ESCANDE, démissionnaire, mais Madame LUCAS, elle-même démissionnaire car ayant des obligations professionnelles... Monsieur le Maire s'interroge sur ce qu'aurait pu être la gestion de la Ville si cette liste l'avait emporté, avec les démissions en cascade de ceux qui prétendaient occuper des fonctions d'adjoints et une tête de liste toujours

absente et qui fait œuvre de dédain jusqu'à refuser la demi-page qui lui est réservée dans le bulletin municipal ...

Monsieur le Maire ajoute que Monsieur BARBELLION s'était vu notifier le fait qu'il était devenu conseiller municipal assez tôt, mais que la notification lui a été faite à l'adresse salbrisienne qu'il avait déclarée au moment des élections. Il s'est avéré qu'il n'habite pas à cette adresse mais à Nançay, ce qui a retardé l'acheminement du courrier l'informant de son nouveau statut. Néanmoins, Monsieur le Maire précise qu'il a reçu un message de Monsieur BARBELLION s'excusant de ne pouvoir assister à la présente séance de Conseil Municipal.

Monsieur le Maire constate que l'opposition compte donc, sur trois élus, un conseiller qui réside à Souesmes et un autre qui réside à Nançay. Il déclare que cela ne retire rien à la qualité de ces conseillers mais Monsieur le Maire tenait à le signaler au Conseil Municipal.

La présentation de Monsieur Hubert BARBELLION au Conseil Municipal est donc reportée à la séance du 16 décembre 2008.

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée délibérante d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 septembre 2008.

Madame Patricia BRAS, membre de la Minorité Municipale, apprécie la retranscription fidèle des débats et réitère sa demande de voir le procès-verbal figurer sur le site internet de la ville. Monsieur le Maire explique de nouveau les difficultés de ce dispositif car il faudrait attendre que le procès-verbal soit adopté par le Conseil Municipal, soit environ deux mois après la tenue des débats qu'il concerne. Madame BRAS ne voit pas d'inconvénient à laisser passer ce délai. Monsieur le Maire prend note de cette remarque.

Le Procès-Verbal du 18 septembre 2008 est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

Madame Marie-France LANCERY est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour et demande si des conseillers ont des questions diverses.

Question de Monsieur Stéphane DOUADY :

- Question sur le hangar à vendre dans les Cousseaux à côté de la maternelle des Petits Lutins.

Question de Monsieur François FERRUS :

- Auriez-vous des informations relatives à l'ouverture d'un magasin de 500 m² environ, consacré aux activités de sports et de la chasse, aux portes de Romorantin ?

REPLACEMENT DE MADAME ESCANDE AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES DONT ELLE ÉTAIT MEMBRE

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Madame Gisèle ESCANDE ayant démissionné du Conseil Municipal, il convient de la remplacer au sein des commissions Affaires générales, Travaux circulation cadre de vie, et Affaires culturelles.

Le Conseil Municipal décide à L'UNANIMITE de reporter l'examen de cette question à la séance du 16 décembre 2008, à laquelle Monsieur BARBELLION, nouveau conseiller municipal, devrait participer.

Délibération n°08-151 CRÉATIONS DE POSTES FIXES

Rapporteur : Pascal SAUVAGET

Monsieur le Maire propose de créer les postes suivants :

- 1 poste d'attaché principal territorial (35/35^{ème}) correspondant au profil du futur Directeur Général des Services.

- 1 poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps complet (20/20^{ème}), suite à l'obtention du concours territorial d'assistant spécialisé d'enseignement artistique par un agent.

Madame BRAS demande de combien diminuera la subvention allouée à l'Union Musicale suite à l'intégration de l'intervenant de l'école de musique dans les effectifs de la Commune. Le Maire estime que cela devrait diminuer la subvention d'environ 25 000€.

Madame GILLMANN-RIGNAULT demande pourquoi le contrat est de 20 heures par semaine. Madame CHENEL explique que cela correspond à un temps complet pour un poste d'enseignant.

Monsieur FERRUS demande quand le nouveau Directeur Général des Services doit prendre ses fonctions. Monsieur le Maire répond que ce sera au 1^{er} janvier 2009.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°08-152 MAJORATIONS DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DE NUIT POUR LES AGENTS DE LA CULTURE

Rapporteur : Pascal SAUVAGET

Monsieur Jean-Claude RUZÉ arrive à 18h25.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les missions du service culturel nécessitent une présence nocturne lors des manifestations et impliquent des heures

supplémentaires de nuit (de 22 heures à 7 heures). Il propose que les heures supplémentaires effectuées de nuit par le personnel du service culturel soient majorées de 100% (1 heure effectuée = 2 heures récupérées).

La Minorité Municipale se souvient qu'une délibération relative aux heures supplémentaires a déjà été prise il y a quelques mois. Monsieur le Maire estime qu'il doit s'agir d'une décision relative au personnel du Centre Régional de la Jeunesse et des Sports. Madame BRAS demande s'il n'est pas possible d'unifier le régime des heures supplémentaires du personnel communal. Le Directeur Général des Services explique que cela dépend du service concerné et qu'il convient d'adapter les décisions du Conseil Municipal aux contraintes des services mais aussi aux textes applicables à la filière de la fonction publique concernée.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°08-153 MISE À DISPOSITION DU SERVICE PUBLIC DES SPORTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DU SIVOS PIERREFITTE / SOUESMES
--

Rapporteur : Pascal SAUVAGET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame la Présidente du SIVOS Pierrefitte sur Sauldre / Souesmes souhaite adjoindre aux programmes scolaires des classes maternelles et élémentaires de ces communes des cycles d'activités physiques et sportives. Le SIVOS ne disposant pas des moyens humains permettant la réalisation de ce projet, la Présidente du SIVOS sollicite les services de la Ville de Salbris pour l'utilisation des infrastructures communales et la présence d'éducateurs ou d'opérateurs du 10 novembre 2008 au 13 juin 2009. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention relative à cette mise à disposition.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°08-154 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT
--

Rapporteur : Pascal SAUVAGET

Madame Peggy LAMY arrive à 18h35.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer une convention précisant la nature et les lieux d'intervention des agents de la police municipale ainsi que les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'État.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion publique est organisée le 17 novembre. Le débat se déroulera en deux parties :

Acte 1 – Les problèmes relatifs à la petite délinquance et aux incivilités.

Acte 2 – Les problèmes issus des “grandes incivilités” constituées par les auteurs de recours contre les projets de développement de la Ville.

Madame BRAS demande pourquoi il faut passer ce genre de convention. Monsieur SAUVAGET explique qu’il faut formaliser les relations avec les services de sécurité de l’État, notamment pour permettre les sorties nocturnes de la Police Municipale car le Code Général des Collectivités Territoriales précise qu’en l’absence d’une telle convention, la police municipale doit se limiter à des gardes statiques d’immeubles au-delà de 23 heures.

Monsieur DOUADY regrette que le Maire se répande dans la presse au sujet des incivilités alors que tous outils de lutte contre la délinquance, comme cette convention, ne sont pas mis en place. Monsieur le Maire rétorque que Monsieur DOUADY n’a pas bien compris. Il explique qu’il y a deux axes différents : d’une part, la campagne de communication qui a entouré son communiqué dans lequel il menaçait de donner les noms des parents d’enfants vandales – cette intervention visait à réveiller les consciences de certains parents –, d’autre part la poursuite du travail engagé en Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Il ajoute que les outils de lutte contre la délinquance existent. Il rappelle la tenue dans le précédent mandat de réunions dans tous les quartiers, la mise en place de référents et qu’il a fait part à plusieurs reprises de son “ras le bol” dans le bulletin municipal et donné le coût que représentait le vandalisme pour la Commune.

Concernant le communiqué qui a fait couler tant d’encre dans la presse locale et nationale, le Maire explique que le propos était provocateur et qu’il l’assume. Madame DURAND, Adjointe aux Affaires Scolaires, ajoute qu’il a eu des effets bénéfiques puisqu’on constate une baisse fulgurante des incivilités et une prise de conscience effective de certains parents. Ceux qui contestent l’effet de ce communiqué n’ont qu’à regarder la forte diminution du vandalisme ces dernières semaines.

Monsieur DOUADY regrette tout de même que l’installation de tous les outils n’ait pas été faite avant. Monsieur le Maire explique que certains outils, issus du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), sont longs à mettre en place mais que petit à petit on obtient des résultats. Monsieur DOUADY reste perplexe. Monsieur le Maire lui demande alors ce qu’il propose. Monsieur DOUADY souhaite recruter un nouveau policier municipal pour renforcer le service. Le Maire répond que les départs sont tous remplacés et que la police municipale bénéficie également du renfort d’Agents de Sécurité de la Voie Publique. Il ajoute que sa fibre plus sociale que répressive l’invite à envisager plutôt le recrutement d’un coordinateur CLSPD l’année prochaine.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°08-155 TARIFS DES CLASSES DE NEIGE POUR 2008 / 2009

Rapporteur : Josette DURAND

Monsieur le Maire propose de porter la participation des parents à 220 euros par enfant, soit une augmentation de 5,8% par rapport à l'an dernier.

Monsieur FERRUS, membre de l'opposition municipale, propose que la participation des parents soit modulée en fonction des revenus des familles. Madame CHENEL, Adjointe aux Finances, indique que les services financiers réfléchissent à l'imputation d'un quotient familial pour l'année prochaine. Madame DURAND, Adjointe aux Affaires Scolaires, ajoute que si on se réfère à l'historique de la ville, il n'y a jamais eu de différence de participation faite entre les parents. Patrick MICHOUX précise que certains parents sont aidés par les comités d'entreprises. Josette DURAND explique que les familles les moins aisées touchent des aides de la Caisse d'Allocations Familiales. Le Maire confirme qu'il est favorable à l'étude d'un système de répartition pour l'an prochain.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°08-156 DÉCISIONS MODIFICATIVES DES BUDGETS ANNEXES CRJS ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Rapporteur : Sandrine CHENEL

Il s'agit de procéder après 10 mois d'exécution budgétaire à des corrections des écritures comptables des budgets annexes CRJS et Développement Économique afin de prendre en compte les dépenses et recettes nouvelles.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°08-157 DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET GÉNÉRAL

Rapporteur : Sandrine CHENEL

Il s'agit de procéder après 10 mois d'exécution budgétaire à des corrections des écritures comptables du budget de la Ville afin de prendre en compte les dépenses et recettes nouvelles.

Monsieur DOUADY remarque que la décision modificative concerne les dépenses d'alimentation et que le Conseil Municipal en a déjà pris une à

ce sujet cette année. Madame CHENEL explique que la décision précédente, prise au mois de juillet, visait l'intégration de l'augmentation de 20% des matières premières. Celle qui est présentée aujourd'hui prend en compte des retards de facturation du fournisseur à imputer sur l'exercice en cours.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°08-158 DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE À LA CESSION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL, 52 ROUTE DE PIERREFITTE

Rapporteur : Patrick MICHOUX

L'acquéreur souhaitant acheter ce bâtiment communal avec sa compagne, il convient de compléter la délibération du 11 juillet 2008 en précisant que la cession se fait au profit de M. Pascal WILMOTTE et de Mlle Delphine BROUTE.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°08-159 FIXATION DES TARIFS ET CESSION DES LOTS 34 À 43 DU LOTISSEMENT COMMUNAL DE LA ROUTE DE PIERREFITTE

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire propose de céder les lots 34 à 43 du lotissement de la ferme de Courcelles à la société TERRE NEUVE FONCIER au prix de 35 € / m² HT.

Afin de favoriser l'accession à la propriété, il propose également d'accorder un rabais de 3 000 € sur la cession de chaque lot destiné à recevoir un projet de construction dans le cadre du PASS-FONCIER et d'appliquer la prime au développement durable sur ces lots, les rabais consentis dans le cadre de cette prime étant cumulables à ceux consentis dans le cadre du PASS-FONCIER. Le calcul de ces rabais s'effectuera par rapport au prix TTC.

Madame GILLMANN-RIGNAULT, membre de la Minorité Municipale, demande combien rapportera cette vente. Le Maire répond environ 100 000€ : il s'agit de petits lots de 500 à 600 m².

Monsieur DOUADY demande qui est l'acheteur Terre Neuve Foncier. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un constructeur basé sur Tours (maisons Ericlor).

Monsieur FERRUS demande quelle sera la taille des logements construits. Monsieur le Maire indique qu'il devrait s'agir de types F3 / F4 avec incitation à l'utilisation du bois dans la construction.

Monsieur DOUADY souhaite connaître le nombre de terrains vendus à ce jour sur le lotissement. Le Maire l'informe qu'il y en a une douzaine. Monsieur DOUADY suggère alors de rechercher une proposition d'achat pour l'ensemble des lots. Monsieur le Maire explique que tout est essayé mais que la Commune ne peut prendre que ce qu'on lui propose. Il rappelle que le contexte économique a changé (crise économique et

financière, problème d'obtention des crédits). Il informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle campagne de communication va avoir lieu avec l'installation de panneaux aux entrées de ville.

Monsieur FERRUS demande quel est aujourd'hui le coût d'une maison. Monsieur le Maire estime qu'il en va de 1 000 à 1 500€ le m², soit en moyenne 90 à 100 000€ hors foncier.

Madame Patricia BRAS déplore qu'il faille toujours trouver des rabais pour réussir à vendre des lots. Monsieur le Maire rappelle que les lots objets de cette délibération étaient dès l'origine destinés à des opérations de logement social. En l'espèce, ils sont vendus par la Commune plus chers que prévu initialement.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°08-160 RÉGULARISATION DE L'ALIGNEMENT DE LA RUE ST JOSEPH

Rapporteur : Patrick MICHOUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors d'opérations de délimitations et de bornage relatives à la rue Saint Joseph, le géomètre expert, Monsieur LANQUETOT a été amené à constater que par suite d'une mauvaise application cadastrale par le service du cadastre certains propriétaires ont mal implantés leur clôture en façade sur la rue Saint Joseph, et que par contre à l'arrière, ils ont incorporé une portion de terrain qui est à la Commune.

Monsieur le Maire propose de régulariser cette situation de fait en intégrant à la propriété communale les parcelles formant trottoir de la rue Saint Joseph, et en cédant, à l'euro symbolique, frais d'actes notariés étant supportés par les acquéreurs, frais de géomètre étant supportés par la commune, les portions de jardins intégrées à l'arrière des terrains des riverains.

Monsieur DOUADY regrette que la Commune et les propriétaires paient des frais à cause de l'erreur de quelqu'un d'autre. Monsieur le Maire le rejoint mais précise qu'une procédure judiciaire coûterait plus chère.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DU 24 SEPTEMBRE 2008 ET DU 8 OCTOBRE 2008

Monsieur le Maire rappelle entre autres choses que la séance du 24 septembre 2008 a vu le Plan Local d'Urbanisme de Salbris adopté. Il regrette que ce document n'ait pas rencontré l'unanimité et déplore l'abstention de certains de ses collègues. Monsieur FERRUS demande

de qui il s'agit. Monsieur le Maire précise que ce sont abstenus les 2 représentants de Selles Saint Denis, les 2 représentants d'Orçay, un de Marcilly en Gault et qu'il y a eu une non participation au vote du second représentant de Marcilly.

QUESTIONS DIVERSES

- **Hangar à vendre dans les Cousseaux à côté de la maternelle des Petits Lutins.**
Monsieur le Maire confirme que ce hangar est bien à vendre. Monsieur DOUADY demande si la Commune peut prendre une option sur ce bâtiment. Monsieur le Maire indique qu'il attend une estimation du Service des Domaines.

Monsieur DOUADY demande où en est la création de places de parking supplémentaires aux abords de l'école. Monsieur le Maire explique que l'achat du terrain se finalise et que le terrain devrait être mis à disposition une fois la clôture installée. Il ajoute cependant que la Commune ne va pas mettre des parkings partout.

- **Ouverture d'un magasin de 500 m2 environ, consacré aux activités de sports et de la chasse, aux portes de Romorantin ?**

Monsieur le Maire confirme que le magasin INTERSPORT a un projet d'extension de son activité à l'armurerie qui ne nécessite pas de passage en Commission Départementale d'Équipement Commercial. Les élus ne peuvent bloquer ce projet.

LECTURE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Prises en application des délégations accordées par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 19h45.

La Secrétaire de Séance,

Marie-France LANCERY